

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 23 Juin 2015

Date de convocation : Le 8 juin 2015  
Date d'affichage : Le 24 juin 2015  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 14

L'an deux Mil quinze, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Elisabeth ETEVE, 2<sup>ème</sup> adjointe.

Etaient présents : Madame ETEVE Elisabeth, Monsieur PATTE Didier, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Hervé LOEUILLET, Monsieur Claude HEMON, Madame PAULINO Maria-Hélène, Monsieur DUBOIS Stéphane, Madame DECAUDIN Virginie, Madame NOWACZYK Céline, Madame SUROWIEC Audrey formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard  
Monsieur SOMON Laurent donne pouvoir à Madame ETEVE Elisabeth  
Madame LECLERCQ Christelle donne pouvoir à Madame DECAUDIN Virginie  
Monsieur POIGNANT Frédéric donne pouvoir à Madame NOWACZYK Céline  
Madame RANSON Virginie donne pouvoir à Madame PAULINO Maria-Hélène

Madame Maria-Hélène PAULINO a été élue secrétaire de séance.

\* \* \*

En l'absence du Maire de la commune de Bernaville et du 1er adjoint, la deuxième adjointe, Madame Elisabeth ETEVE préside la séance.

Elle procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

Elle demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter des sujets à l'ordre du jour. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte cette sollicitation à l'unanimité.

### Présentation du rapport du délégataire

Mme ETEVE informe qu'elle souhaite que la présentation soit assurée par la société VEOLIA, délégataire du service. Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et le sujet est reporté.

### Choix du délégataire du service assainissement

Mme ETEVE rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été décidé de confier la gestion du service d'assainissement collectif dans le cadre d'une Délégation de Service Public.

Pour ce faire, conformément à la Loi Sapin et au Code Général des Collectivités Territoriales, une procédure de consultation a été lancée, avec l'assistance d'un bureau d'études spécialisé.

La commission de DSP composée par délibération du conseil municipal, a proposé au Président de la commission, d'entrer en négociation avec les deux candidats ayant présenté une offre, IKOS HYDRA et VEOLIA EAU.

Conformément aux dispositions de la loi SAPIN et au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire a adressé aux membres du conseil municipal, 15 jours avant la date de cette réunion, le rapport de la commission, le rapport final du Maire, l'économie générale du projet de contrat et un exemplaire du projet de contrat.

Mme ETEVE donne lecture du rapport établi par le Maire et soumet à l'approbation du Conseil municipal sa proposition de choix.

Madame ETEVE propose de contractualiser avec la société Veolia Eau comme délégataire du service public d'assainissement selon les tarifs suivants :

Coût de l'abonnement, 17,00€, coût des consommations 0.7042€H.T/M3 inclus l'option de mise en sécurité des ouvrages. Le contrat est établi pour douze ans.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette proposition et d'attribuer le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement de la commune de Bernaville à la société Veolia Eau, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat de DSP avec la société Veolia Eau.

#### **Etablissement d'une servitude pour canalisation d'assainissement**

Mme ETEVE informe l'assemblée que ce sujet est mis à l'ordre du jour en raison de l'évolution des travaux de la station qui ont débuté.

M. PATTE, qui assure le suivi de ce chantier explique qu'il s'agit d'officialiser la présence de la canalisation souterraine qui passe actuellement dans le champ de M. Jean-Marc MACRON par l'établissement d'un acte notarié. M. Jean-Marc MACRON propose également de permettre la poursuite de la nouvelle canalisation dans sa parcelle sur 188.55 mètres linéaires en échange de terre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge Me DESMARQUEST, notaire à DOULLENS, d'établir l'acte concernant la servitude de passage d'évacuation des eaux usées.

#### **Demande de subvention de l'association sportive du collège**

Mme ETEVE présente à l'assemblée la demande de subvention de l'association sportive du collège. Une équipe du collège s'est qualifiée au Championnat de France de hand ball des jeux de l'UNSS. Le déplacement a lieu à LUNEVILLE et il manque 1183€ à l'association pour assurer le transport des jeunes. Une élève résidant à BERNAVILLE est concernée.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme ETEVE, le Conseil municipal décide d'accorder 100.00€ à l'association sportive du collège de BERNAVILLE à l'unanimité.

#### **Règlement de l'Abreuvoir et conventions**

Mme ETEVE donne lecture du règlement et de la convention d'utilisation de l'Abreuvoir proposés par le comité des élus qui en avait la charge.

Une caution nettoyage de 200€ et une autre de 800.00€ pour prévenir la casse et les dégradations seront inscrites dans les termes de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place le service des astreintes pour assurer l'ouverture et la fermeture des locaux et intervenir en cas de souci également à la salle des loisirs. Il s'agit d'astreinte d'exploitation rémunérée 116,20€ du vendredi soir au lundi matin.

Mme ETEVE dresse un bilan positif des premières semaines du marché de producteurs. Il manque cependant des vitrines pour que tous puissent s'installer à l'intérieur du marché. Le prix moyen est de 1500.00€ pour 1m50.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal charge la secrétaire de mairie de se renseigner des possibilités de location de vitrines et des modalités possibles de subvention.

#### QUESTIONS DIVERSES

M. LARGY signale un trou dangereux au cimetière. M. PATTE se charge d'en informer les agents municipaux pour y remédier.

M. HEMON signale des réparations ou entretiens à effectuer à la salle des loisirs à savoir une vis manquante à la porte d'entrée de la grande salle, un trou béant pouvant être dangereux au tableau électrique de la petite salle, des néons à nettoyer dans la cuisine, du papier décollé sur le pignon ouest, les vitres de la porte d'entrée à faire.

M. LOEUILLET propose dans un avenir proche de fermer le vestiaire à l'entrée pour créer une ouverture depuis la grande salle et pouvoir l'utiliser de façon optimale.

M. PATTE fait un point sur l'état d'avancement des travaux de la station et le curage des bassins. Il fait part de la volonté de Monsieur Jean-Marc MACRON de recevoir une attestation confirmant son expropriation.

M. PATTE informe l'assemblée qu'il a fait évacuer toute la mauvaise terre. Le fossé rue du Meillard a été curé et M. Moïse WARNIER a entamé des travaux pour résorber les désagréments dus à l'écoulement d'une partie de ses eaux.

M. PATTE signale également qu'il a fait réparer le pulvérisateur, le chemin des Sombreux a été damé par l'entreprise CAILLEUX.

M. DUBOIS signale que l'éclairage solaire installé sur le mur qui longe l'école est rempli d'eau. Mme ETEVE signale que l'entreprise qui a installé les réglettes sera contactée.

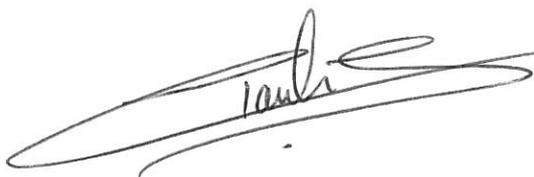
Mme SUROWIEC rappelle que la kermesse de l'école aura lieu ce 26 juin à 16h00. Elle rappelle qu'une gouttière à l'école est toujours manquante. Mme ETEVE informe que cette réparation avait été sollicitée auprès des services de la Communauté de communes qui n'y ont pas encore donné suite.

Mme SUROWIEC dresse un bilan positif de la tenue du forum sur la mobilité. Elle fait part de réparations à entreprendre à la maison de santé : des lattes en bois se décollent du plafond et la baie vitrée de son cabinet pose souci. Mme ETEVE fera intervenir les entreprises concernées.

Clôture de la séance à 22h30

La Secrétaire de séance,

Maria-Hélène PAULINO



La Présidente de séance,

Elisabeth ETEVE



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL